

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DDCT 95 Subvention (74 700 €) à 5 associations pour 6 projets au titre des droits des femmes et de la lutte contre les violences.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2020 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 5 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à la Coordination Nationale des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) (20545) au titre de ses actions de veille, de développement du droit des femmes et de leur représentation dans les mouvements féministes et sociaux pour l'organisation de la grève féministe du 8 mars 2021 (2020_09726).

Article 2 : une subvention d'un montant de 6 200 euros est attribuée à l'association Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) (63322) pour le projet d'hébergement temporaire des femmes victimes de violence conjugale (2020_09854). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 3: deux subventions sont attribuées à l'Association Fit, Une Femme, Un Toit (57881), d'un montant de 1 500 euros pour le projet de création d'une vidéo de présentation du LAO-POW'HER

(2020_09892) et d'un montant de 17 000 euros pour le projet de création d'un lieu de mise en sécurité pour des jeunes femmes (18/25 ans) victimes de violences (CHU) (2021_02337). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondant aux projets subventionnés. Article 4 : une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à la mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (MIST) (195618) pour le projet de soutien à la mise en place de l'association (2020_10897).

Article 5 : une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association En Avant Toute(s) (189680) pour le projet de soutien à l'expansion du tchat d'accompagnement des femmes et LGBTQIA+ victimes de violences (2021_01769).

Article 6 : La dépense correspondante, s'élevant à 74 700 € est imputée pour 44 700 €, au chapitre 933, nature 65748, destination 3410001, au titre de l'Égalité femmes-hommes et pour 30 000 € au chapitre 933, nature 65748, destination 3410002, au titre de la Lutte contre les discriminations - LGBTQI, du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO